



CONSEIL COMMUNAL  
DE NOVILLE

Séance du Conseil communal de la commune de Noville  
Vendredi 11 décembre 2020, à 20 h 00, au Battoir  
Procès-verbal no 03/2020

**Présidence a.i. : M. Yves PELLET**

Municipalité	Présents	Excusé
M. Pierre-Alain Karlen	Syndic	
Mme Corinne Ballif Grognez	Municipale	
M. Reynald Dänzer	Municipal	
M. Pierre-Alain Favrod	Municipal	
M. Roland Mooser	Municipal	

**Ordre du jour :**

1	Appel	Page 2
2	Adoption de l'ordre du jour	Page 2
3	Election d'un(e) Président(e)	Page 2
4	Election d'un(e) Vice-Président(e)	Page 3
5	Procès-verbal de la dernière séance	Page 3
6	Communications du Bureau	Page 3
7	Communications de la Municipalité	Page 3
8	Préavis no 03-2020, du 09 novembre 2020, relatif à la demande de crédit de CHF 1'307'155.- pour la mise en séparatif EC et EU – Chemin du Battoir – Route des Saviez – Remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie	Page 4
	8.1 Rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet	Page 5
	8.2 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion (COFIGE)	Page 5
	8.3 Adoption du préavis no 03-2020	Page 6
9	Préavis no 04-2020, du 09 novembre 2020, relatif à l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle »	Page 6
	9.1 Rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet	Page 6
	9.2 Adoption du préavis no 04-2020	Page 6
10	Préavis no 05-2020, du 09 novembre 2020, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2021	Page 7
	10.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion (COFIGE)	Page 8
	10.2 Adoption du préavis no 05-2020	Page 8
11	Réponse de la Municipalité au postulat <i>Pour une vitesse modérée dans le hameau de Crebelley</i>	Page 8
	11.1 Adoption de la réponse de la Municipalité	Page 9
12	Réponse de la demande de rémunération de la Commission culturelle	Page 9
13	Divers	Page 9

Il est 20 h 00, M. le Président souhaite la bienvenue aux conseillers/ères, ainsi qu'aux membres de la Municipalité, présents ce soir.

Avant de passer la parole à Mme Esther Bernard pour l'appel, il informe l'assemblée de la démission à la présidence du Conseil communal, avec effet immédiat au 3 novembre dernier, de M. Manuel Hayoz. C'est en sa qualité de Vice-Président, que M. Yves Pellet présidera la séance de ce soir ad interim.

M. le Président donne la parole à la secrétaire, Mme Esther Bernard.

### 1. Appel

Présents : 27

Excusés : 5

Absents : 3

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, puis il déclare cette dernière séance de l'année 2020 ouverte.

M. Yves Pellet rappelle que les interventions des conseillères et conseillers se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et prénom avant de s'exprimer. Un conseiller ne peut pas prendre deux fois la parole de suite tant qu'un autre membre qui souhaite intervenir ne se soit exprimé.

Mmes Sandra et Lysiane Favrod fonctionneront comme scrutatrices.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Un sujet est ajouté à l'ordre du jour sous chiffre 12 : Réponse à la demande de M. Daniel Bernard concernant la rémunération de la Commission culturelle. De ce fait, les divers seront traités en point 13.

M. le Président passe au vote. L'assemblée accepte la proposition à l'unanimité, il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

Il n'y a pas d'autre demande de modification, la séance se déroulera donc selon l'ordre du jour tel que modifié.

### 3. Election d'un(e) Président(e)

Suite à la démission de M. Manuel Hayoz, la présidence est à repourvoir. M. Yves Pellet, n'étant pas candidat, ouvre la discussion. Personne ne s'annonce. M. le Président procède donc à une élection à bulletin secret.

#### Résultats 1<sup>er</sup> tour :

Blancs	5
M. Pellet Yves	5
MM. Bernard Daniel, Chatelan Nicolas, Grangier Derek, Pernet Gérard	2
Mmes Dapples Dünner Antoinette, Trollux Da Campo Gaëlle, MM. Barmettler Ferdinand, Carrel Christophe, Girardin Pierre-André, Hayoz Manuel, Meier Thomas, Trollux Guillaume, Salazar Francisco	1

Personne n'a obtenu la majorité absolue, M. le Président propose d'effectuer un deuxième tour en présentant à l'élection les personnes ayant obtenu plus d'une voix au 1<sup>er</sup> tour.

**M. Gérard Pernet** est d'avis d'ouvrir le vote à tous les membres. A la demande de **M. Daniel Bernard** M. le Président cite les membres qui ont obtenu le plus de voix.

Il n'y a pas d'autre proposition. M. le Président procède au deuxième tour de l'élection, ouvert à tous les membres :

#### Résultats 2<sup>ème</sup> tour :

Blancs	2
M. Pellet Yves	15
M. Chatelan Nicolas	4
M. Grangier Derek	3
M. Bernard Daniel	2
M. Pernet Gérard	1

M. Yves Pellet est élu à la majorité sous les applaudissements de l'assemblée. M. le Président remercie l'assemblée de la confiance qui lui est témoignée.

#### 4. Election d'un(e) Vice-Président(e)

Aucun candidat ne s'annonce. M. le Président propose Mme Antoinette Dapples-Dünner qui accepte. Elle est élue par acclamation de l'assemblée.

#### 5. Procès-verbal de la dernière séance.

En préambule, M. le Président annonce qu'une modification a été apportée en page 5 du document. Il s'agit bien de **50** places d'amarrage et non de 5 comme mentionné.

Le procès-verbal est passé en revue page par page. Il n'y a pas de demande de modification, le document est accepté à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire, deux abstentions.

#### 6. Communications du Bureau

M. Yves Pellet annonce la démission de la secrétaire Mme Esther Bernard avec effet au 31 décembre prochain. Il donne lecture de sa lettre de démission datée du 27 octobre. Un/une successeur sera élu lors de la prochaine séance du Conseil communal. Les personnes intéressées par cette fonction peuvent s'adresser au Président. Ce dernier rappelle que le/la secrétaire du Conseil communal ne doit pas obligatoirement être membre du CC, que le poste peut être occupé par un/e secrétaire municipal/e et qu'il peut faire l'objet d'une mise au concours.

La visite annuelle de Mme Dominique Lachat, Préfète du district d'Aigle aura lieu le 17 décembre prochain. Elle procédera notamment à la vérification et à l'archivage des documents du CC communal.

M. le Président remercie les membres du bureau électoral, ainsi que Mme la secrétaire qui ont procédé au dépouillement du scrutin du 29 novembre dernier pour la qualité du travail fourni.

#### 7. Communications de la Municipalité

M. le Président donne la parole à Monsieur le Syndic Pierre-Alain Karlen. Ce dernier salue l'assemblée et passe de suite la parole aux membres de la Municipalité :

➤ **M. Reynald Daenzer** : Après trois ans de tractations avec la Direction générale de l'environnement, la concession pour le maintien de l'aménagement nautique sur le domaine public cantonal de la plage des Grangettes, a été renouvelée pour une durée de 50 ans.

Cette concession porte sur le terre-plein, le mur de protection, le ponton pour les baigneurs, le slip de mise à l'eau, les bouées délimitant la baignade ainsi que la plage de l'Empereur.

La location annuelle perçue par l'Etat de Vaud se monte à CHF 2'740.-.

Des difficultés liées à la pandémie du Coronavirus sont apparues dans le cadre scolaire. Pour faire suite à la demande de la commune, la Direction des Ecoles a répondu que seul le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et plus spécifiquement le médecin cantonal étaient habilités à prendre des dispositions. La Municipalité a contacté le Directeur de l'établissement scolaire qui a consenti à adresser une information aux parents d'élèves.

Les règles fixées par le DFJC précisent que, pour des raisons de protection de la sphère privée, une direction d'établissement qui serait mise au courant d'une suspicion ou d'un cas avéré de COVID-19 d'un/e élève, ne peut en aucun cas transmettre quelque information que ce soit s'agissant de cette situation, ni aux enseignants/es, ni aux élèves ou à leurs parents. L'autorité sanitaire est, à ce stade, la seule à pouvoir donner des indications aux personnes directement concernées, et à elles uniquement. Une direction qui donnerait des informations à des tiers s'expose à des poursuites judiciaires.

➤ **M. Roland Mooser** : Les travaux de réfection et d'assainissement énergétique du collège devraient être terminés d'ici à mi-janvier 2021. Les échafaudages seront enlevés au cours de la semaine 51. Le changement des volets, fenêtres et cadres sera terminé au 18 décembre, quelques petits travaux ayant pris du retard en raison de la pandémie seront encore exécutés début janvier.

Au sujet de la réfection des dessertes agricoles, la cour de droit administratif et public a rendu sa décision en appel. L'adjudication du 18 juillet 2019 est définitivement révoquée. Un appel d'offres complémentaires destiné uniquement aux sociétés ayant participé à la 1<sup>ère</sup> procédure, sera envoyé en janvier 2021. Si aucun nouveau recours n'est déposé, les travaux pourraient débuter à la mi-avril après que le dossier aura été examiné par les divers services cantonaux concernés.

➤ **M. le Syndic Pierre-Alain Karlen** : Au terme d'une période d'essai réalisée avec succès, Mme Sophie Piccand a été engagée en tant que Secrétaire municipale adjointe, avec un taux d'occupation de 80 %.

Comme évoqué précédemment, la passerelle en bois, située sur l'Eau Froide dans le secteur des Belles Fourches, a été installée, ceci dans le cadre du syndicat des Fourches. Quelques petits aménagements seront effectués dans le courant du printemps prochain. M. le Syndic invite tout un chacun à aller découvrir cet ouvrage.

Pour faire suite au très grand nombre de courriers apportant du soutien au jardin instinctif, sis aux Grangettes, adressés au chef du service juridique du canton de Vaud, une séance avec les services cantonaux et communaux concernés aura lieu sur place le 13 janvier prochain. L'objectif est de faire en sorte que la plus grande partie de ce lieu soit sauvé. Un secteur doit être renaturé et une expertise des plans sera effectuée.

La première assemblée intercommunale du comité directeur de l'ASPIHL aura lieu dans la deuxième quinzaine de décembre. Le travail se concentre actuellement sur la mise à disposition des infrastructures nécessaires à l'enclassement des élèves pour la rentrée d'août 2021.

Le plan général d'affection (PGA) est en phase finale ; le traitement des remarques et oppositions des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> mises à l'enquête est validé. Une troisième mise à l'enquête publique aura lieu au printemps 2021. L'objectif est de présenter, si possible, le PGA devant le CC avant la fin de la législature. M. le Syndic rappelle que le CC a la compétence de lever les dernières oppositions. Les voies de recours seront ensuite du ressort des services cantonaux.

Pour terminer, M. le Syndic annonce que la Municipalité in corpore a décidé de se reporter aux prochaines élections de mars 2021, une liste d'entente communale sera présentée.

Il relève que la législature qui se termine s'est révélée productive. Quasiment tous les objectifs fixés ont été réalisés. La Municipalité souhaite voir aboutir les importants travaux qui restent à réaliser. Ce sont entre autres : la construction du nouveau centre scolaire intercommunal, le bouclage des travaux du Syndicat d'améliorations foncières des Fourches, la réalisation du projet d'agglomération Rivelac, la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône, la transformation de l'ancien dépôt de la Râpe des Tannes en refuge, etc.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité et ouvre la discussion, il n'y a pas d'intervention.

## **8. Préavis no 03-2020, du 09 novembre 2020, relatif à la demande de crédit de CHF 1'307'155.- pour la mise en séparatif EC et EU – Chemin du Battoir – Route des Saviez – Remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie**

M. le Président donne la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis :

### **M. Pierre-Alain Favrod :**

La construction d'un collecteur faisant office de délestage est prévue pour l'évacuation des eaux claires, ceci pour palier à la saturation des collecteurs du Bey qui se jettent dans le Grand Canal. Ce nouveau collecteur déversera ses eaux dans le canal du Haut-Lac. M. le Municipal donne quelques informations techniques sur le type de matériaux utilisés.

La déclivité à disposition ne permet pas d'évacuer simplement les eaux usées. Ainsi, une station de pompage préfabriquée sera installée.

Dans le cadre de ces travaux, le Service des eaux a prévu de remplacer la conduite d'eau potable existante. La Municipalité profite également du chantier pour procéder au remplacement de deux bornes-hydrantes. Ces travaux ont été estimés à CHF 50'000.-.

Au vu de l'ampleur des fouilles, la Municipalité procédera à une refonte complète de la chaussée. Une offre publique pour la réalisation de ces travaux a été lancée ; 12 entreprises ont répondu dans les temps.

M. le Municipal relève que tout comme cela a été soulevé par la Commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet, une information publique, en présence de l'entreprise désignée pour la réalisation des travaux, aura lieu en temps voulu.

De plus, selon l'ampleur des travaux, une déviation du trafic devra probablement être mise en place.

En conclusion, M. P.-A. Favrod adresse ses remerciements aux deux Commissions chargées d'étudier cet objet et au nom de la Municipalité, recommande à l'assemblée d'accepter les conclusions du préavis.

M. le Président remercie M. P.-A. Favrod pour ses explications et ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

### **8.1 Rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet**

M. le Président donne la Parole à M. Ferdinand Barmettler, président de la Commission chargée de l'étude de cet objet, qui donne lecture du rapport que les conseillers ont reçu par courriel.

En conclusion, la Commission à l'unanimité propose d'adopter le préavis no 03-2020, soit :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la mise en séparatif EC et EU – Chemin du Battoir – Route des Saviez – Remplacement de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie ;
- d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 1'307'155.- TTC, montant des participations des services déduit ;
- de financer des travaux par :
  - un prélèvement de CHF 169'563.67 sur le fonds « réserve épuration » compte no 9280.0
  - un prélèvement de CHF 597'591.33 sur le « fonds réserve pour travaux futurs » no 9282.9
- d'autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant de CHF 1'307'155.-
- d'amortir le solde de l'investissement de CHF 540'000.- à raison de CHF 18'000.- par année pour une durée de 30 ans, dès le budget 2022.

M. le Président remercie M. Ferdinand Barmettler et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

### **8.2 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion**

M. Yves Pellet donne la parole à M. Christophe Carrel président de la COFIGE, qui donne lecture du rapport que chaque conseiller a reçu par courriel.

Pour terminer, la COFIGE propose d'accepter les conclusions du préavis ci-après :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à la mise en séparatif EC et EU – Chemin du Battoir – Route des Saviez – Remplacement de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie ;
- d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 1'307'155.- TTC, montant des participations des services déduit ;
- de financer des travaux par :
  - un prélèvement de CHF 169'563.67 sur le fonds « réserve épuration » compte no 9280.0
  - un prélèvement de CHF 597'591.33 sur le « fonds réserve pour travaux futurs » no 9282.9
- d'autoriser la Municipalité à effectuer un emprunt dans l'établissement de son choix pour un montant de CHF 1'307'155.-
- d'amortir le solde de l'investissement de CHF 540'000.- à raison de CHF 18'000.- par année pour une durée de 30 ans, dès le budget 2022

M. le Président remercie M. Ch. Carrel et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

### 8.3 Adoption du préavis no 03-2020

En accord avec l'Assemblée, M. le Président procède au vote sans donner lecture des conclusions du préavis qui ont été déjà citées à deux reprises ci-dessus. Les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

### 9. Préavis no 04-2020, du 09 novembre 2020, relatif à l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle »

M. le Président donne la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis

**Mme Corinne Ballif Grognuz** rappelle que l'ORPC du district d'Aigle fonctionne actuellement sur la base d'une convention datant du 6 août 1998, signée par les 15 communes du district qui la compose.

Il s'agit maintenant de finaliser le processus de modernisation de la PC vaudoise, initialisé il y a plusieurs années. Cette dernière étape signifie l'aboutissement de ce projet qui définit une organisation simplifiée et réduite de la PC en 10 ORPC calquée sur le découpage des districts.

Fin 2019, une Commission consultative a été nommée, à l'instar de toutes les communes concernées, afin d'étudier le projet des statuts. En août 2020, l'Assemblée régionale a accepté ces statuts en l'état. Ceux-ci ont été transmis aux Municipalités en novembre 2020 afin qu'ils soient présentés aux conseillers communaux et généraux d'ici au 31 mars 2021. Le bureau du Conseil a nommé une Commission ad hoc chargée à son tour d'examiner le dossier. Mme Ballif Grognuz apporte ses remerciements aux Commissions pour leur travail. Elle tient encore à préciser que ce projet de statuts qui concerne une association intercommunale ne peut pas être amendé, conformément à l'article 117 de la Loi sur les communes. Pour terminer, au nom de la Municipalité, elle recommande à l'assemblée d'adopter ces statuts.

M. le Président remercie Mme la Municipale et ouvre la discussion.

**Question de M. Ferdinand Barmettler : *Sous point 8 du Préavis : Financement*** : que signifie l'indication « cette organisation doit être financièrement neutre » ?

**Mme Corinne Ballif Grognuz** se renseignera et apportera la réponse à cette question lors d'une prochaine séance du CC.

Il n'y a pas d'autre intervention.

### 9.1 Rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

M. Yves Pellet donne la parole à M. Derek Grangier, président de la Commission qui donne lecture du rapport que chaque conseiller/ère a reçu par courriel.

En conclusion la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande d'adopter les statuts relatifs à l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle » tels que présentés.

M. le Président remercie M. Derek Grangier et ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

### 9.2 Adoption du préavis no 04-2020

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis:

ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° 04-2020, du 09 novembre 2020, relatif à l'organisation régionale de la protection civile et la création de l'Association intercommunale « ORPC du district d'Aigle » ;

- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

décide

- d'adopter tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district d'Aigle;
- d'adhérer à l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district.

M. le Président procède au vote. Les conclusions du préavis sont acceptées à main levée, à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire, 2 abstentions.

## **10. Préavis no 05-2020, du 09 novembre 2020, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2021**

M. le Président donne la parole à M. le Syndic Pierre-Alain Karlen pour ses commentaires :

M. le Syndic rappelle que l'élaboration des budgets annuels est un exercice laborieux. Il faut être attentif aux incidences financières cantonales. Il relève, comme cela a été relaté dans les médias, que la plupart des communes ont présenté un budget déficitaire. Le débat en ce qui concerne la facture sociale reste ouvert. Sur le plan de la fiscalité, poste sur lequel il est très difficile de faire des prévisions, il faut s'attendre à une baisse significative dans ce domaine.

Avant de consentir à de gros investissements, il est important, afin d'éviter de mauvaises surprises souvent fort coûteuses, de poursuivre les investissements, en privilégiant toutes sortes de travaux d'entretien, de maintenance des installations et constructions existantes, mais aussi du patrimoine routier et immobilier.

La commune devra participer au chantier de la troisième correction du Rhône. Ce ne sont pas moins de 80 hectares, 10% du territoire communal, qui seront consacrés à ces travaux. Des milliers de m<sup>3</sup> de terre seront déplacés. La plus grande partie des coûts liés à ces travaux seront pris en charge par la Confédération et l'Etat de Vaud.

M. le Syndic relève que les travaux concernant la création du canal du Haut-Lac ne sont pas terminés. La partie la plus délicate est la creuse sous l'autoroute et la voie du chemin de fer dans le secteur de Roche. La participation communale à ces travaux reste encore à définir.

M. Karlen relève que la situation de trésorerie de la commune peut être considérée comme saine. Les charges se montent à CHF 5'237'879.65, les revenus à CHF 5'194'548.00 et un excédent de charges de CHF 43'331.65.

Les charges comprennent les amortissements obligatoires du patrimoine administratif s'élevant à CHF 352'480.00. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 342'637.35.

M. le Syndic évoque les dossiers à venir. Divers règlements, concernant notamment les perceptions communales seront réadaptés. Un droit de superficie sera conclu avec la société Romande énergie en ce qui concerne la parcelle no 1134.

M. le Président remercie M le Syndic et ouvre la discussion. Le budget est passé en revue point par point et chapitre par chapitre.

**Question de M. Manuel Hayoz :** Quelle est le pourcentage des charges fixes imposées par l'Etat dans le budget de la commune ?

**Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen :** d'une manière générale, on retrouve cela dans le budget ; les postes concernés sont la facture sociale et la péréquation. Il y a aussi des retours sur les dépenses thématiques en ce qui concerne les routes, les forêts etc. D'une manière générale, la commune n'a pas de maîtrise sur environ 80 % du budget.

**Question de M. Ferdinand Barmettler :** *Rubrique 352.311.10* A quoi correspond le montant de CHF 30'000.00 mentionné ?.

**Réponse de M. Roland Mooser :** La somme budgétisée est destinée au remplacement des tables de la salle du Battoir.

**Question de M. Manuel Hayoz :** *Rubrique 43.314.30* : A quoi correspond le montant de CHF 30'000.00 mentionné ?

**Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen :** Ce montant correspond à des travaux d'aménagement qui doivent être apportés au tracé de la H144. L'assiette de la route ne donne pas satisfaction et de ce fait, elle doit être corrigée et redéfinie.

Il n'y a plus d'intervention.

### **10.1 Rapport de la Commission des finances et de gestion**

M. le Président donne la parole à M. Christophe Carrel, Président de la COFIGE qui lit le rapport que les conseillers/ères ont reçu par courriel.

En conclusion la COFIGE propose :

- d'adopter le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté et bouclant sur un excédent de charges de CHF 43'331.65 ;
- de prendre acte du budget d'investissement 2021 tel que présenté, d'un montant total de CHF 2'763'000.00.

## 10.2 Adoption du préavis no 05-2020

M. le Président remercie M. Christophe Carrel, Il donne lecture des conclusions du préavis et procède au vote :

Le Conseil communal de Noville, ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 05-2020, du 09 novembre 2020, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2021,

- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide sous réserve de dispositions légales nouvelles :

- d'adopter le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté et bouclant sur un excédent de charges de CHF 43'331.65;
- de prendre acte du budget d'investissement 2021 tel que présenté, d'un montant total de CHF 2'763'000.00.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire, 1 abstention.

## 11. Réponse de la Municipalité au postulat *Pour une vitesse modérée dans le hameau de Crebelley*

M. le Président donne la parole à la Municipalité : M. Roland Mooser donne lecture du rapport de la Municipalité, document qui est annexé au présent PV, en réponse au postulat précité déposé par M. le Conseiller Daniel Bernard. Ainsi, la Municipalité prie Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Noville,

Vu le rapport de la Municipalité,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat de M. Daniel Bernard en séance du Conseil communal du 15 octobre 2020, Postulat invitant la Municipalité à limiter la vitesse à 30 km/h dans le hameau de Crebelley- Noville
3. de classer le postulat, sans suite

M. le Président remercie M. Roland Mooser et ouvre la discussion :

**M. Daniel Bernard** remercie la Municipalité pour son rapport. Toutefois, il regrette la demande de classer ledit postulat sans suite, sans qu'il ait été tenu compte des arguments qui avaient été développés et la volonté de parents à obtenir une meilleure sécurité pour leurs enfants.

C'est pourquoi, il demande à la Municipalité, puisqu'il n'est pas possible d'instaurer une zone 30 km/h, de bien vouloir examiner la possibilité de délimiter une voie piétonne, ceci par un marquage en jaune sur le sol d'un côté de la chaussée principale traversant Crebelley et de reporter le vote sur les conclusions de la Municipalité, lors d'une prochaine séance du CC.

**M. Roland Mooser** remercie M. Daniel Bernard pour son intervention. Il prend note de cette demande qui sera examinée par la Municipalité en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) , une réponse sera apportée lors d'une prochaine séance.

## 11.1 Adoption de la réponse de la Municipalité au postulat *Pour une vitesse modérée dans le hameau de Crebelley*

**Mme Sonia Dufaux** : Lors d'une séance précédente Mme Dufaux avait demandé que des panneaux « attention enfants » soient installés aux entrées du hameau. La réponse de M. Mooser lui avait été apportée hors de la séance. Elle souhaite que M. Mooser apporte sa réponse devant l'assemblée afin que les conseillers/ères en soient également informés.

**Réponse de M. Mooser** : La DGMR qui a seule la compétence pour décider d'installer ce genre de panneaux a été consultée. La réponse de ce Service stipule que ce genre de signalisation ne peut pas être installée aux entrées d'une localité, mais uniquement aux endroits rencontrant une forte concentration d'enfants.



**M. Manuel Hayoz** : propose que les deux demandes soient regroupées afin d'obtenir une réponse claire de la Municipalité.

**Réponse de M. Mooser** confirme que la réponse de la DGMR est claire, ce genre de panneaux ne peut pas être installé aux entrées des localités, mais comme il a été dit plus avant, uniquement aux endroits où il y a une forte concentration d'enfants. Il répète que toutes les questions ayant trait à la signalisation routière doivent passer par la DGMR. Toutefois, il interviendra une nouvelle fois auprès de ce Service afin de savoir si d'autres mesures seraient entrées en vigueur depuis.

**M. le Syndic Pierre-Alain Karlen** : La Municipalité réexaminera ces questions. Il rappelle que les passages pour piétons doivent faire l'objet d'une fréquentation importante pour justifier une telle installation, d'autant plus que la sous-Commission « vitesse et limitation » s'oppose à ce que de telles installations soient installées en guise de modérateur du trafic.

Il n'y a plus de question.

M. le Président procède au vote, tout en tenant compte de la nouvelle demande de M. Bernard et de la réponse y relative de M. Mooser. La réponse de Municipalité et de ses compléments est acceptée à l'unanimité à main levée, il y a un avis contraire, une abstention.

## **12. Réponse de la demande de M. Daniel Bernard concernant la rémunération de la Commission culturelle**

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

**Réponse de Mme Corinne Ballif Grognuz** La Municipalité, d'un commun accord, a décidé que les membres de la Commission culturelle devaient être rémunérés au même titre que les membres des Commissions du Conseil communal. Le décompte des heures effectuées par chaque membre a été transmis à M. le Boursier qui a procédé au défraiement.

M. le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

## **13. Divers**

Avant de donner la parole à l'assemblée, M. le Président tient à adresser des remerciements à M. Manuel Hayoz, Président sortant pour les 2 années qu'il a passées à la tête du Conseil communal. Il lui remet un présent sous les applaudissements de l'assemblée.

**M. Derek Grangier**, faisant référence à un courriel qu'il a adressé aux membres du Conseil, tient tout d'abord à s'excuser auprès des personnes qui n'auraient pas reçu le document. Il souhaite apporter quelques précisions pour expliquer le but de ce message qui avait surpris plusieurs personnes.

En séance du 12 octobre dernier, sur base volontaire plusieurs membres du CC se sont réunis à la salle du Cotterd, afin d'échanger sur les affaires communales. En fin de séance M. Manuel Hayoz, alors Président du Conseil, a annoncé qu'il ne piloterait pas les prochaines séances de ce genre, qui n'ont pour but que de réunir les membres de l'entente communale afin de discuter des affaires communales. M. Grangier rappelle que la mise sur pied de telles réunions avait été proposée lors d'une séance du CC par Mme Antoinette Dapples Dünner.

M. Grangier reconnaît que plusieurs irrégularités et fautes d'orthographe se sont glissées dans ce courrier, notamment l'utilisation du logo du Conseil communal ou du terme « entente communale ». Il s'excuse de ces maladroites qui ont pu porter à confusion. Le but de ce document était uniquement de structurer les réunions.

**M. Ferdinand Barmettler** tient à adresser en son nom et au nom des membres du CC des remerciements également à Mme Esther Bernard, secrétaire sortante, pour son excellent travail. Il espère qu'elle sera également remerciée lors d'une prochaine séance et relève que cela mérite des applaudissements, ce que fait aussitôt l'assistance.

**M. le Syndic** indique que des feuilles d'inscription sont à disposition des candidats qui souhaitent se présenter à l'élection à la Municipalité ou au Conseil communal au mois de mars 2021.

Pour terminer, **M. le Syndic**, au nom de la Municipalité, adresse des remerciements aux membres du CC pour la confiance qui leur est témoignée. Il relève la bonne ambiance qui règne au cours des séances. Il souhaite à toute l'Assemblée ses meilleurs vœux pour 2021.

Il n'y a plus d'intervention.

Avant de clore la séance, **M. le Président** adresse des remerciements aux membres du conseil communal pour le temps consacré à la commune. Il remercie les membres de la Municipalité pour leur engagement et le travail fourni, les employés de la voirie, qui œuvrent également à la bonne marche de la commune, ainsi que les membres du Greffe municipal sans oublier M. le Boursier pour leur collaboration et leur travail. Pour terminer M. Pellet adresse également des remerciements à Mme Esther Bernard pour son travail.

M. Yves Pellet adresse ses vœux les meilleurs pour 2021 à toutes les personnes présentes et espère que l'année qui arrive sera plus agréable que celle qui se termine, puis il clôt la séance, il est 22 h 16.

Le Président

La Secrétaire

Yves Pellet

Esther Bernard

**Agenda des séances 2021 :**

**mercredi 17 mars – jeudi 17 juin – lundi 28 juin (assermentation) – jeudi 14 octobre –  
vendredi 10 décembre**

Annexe : un rapport